

Retour d'expérience sur une déclaration EIG

Survenu d'un EIG en Avril 2017

Déclaration ?

Dans notre cas oui.

- Pourquoi ?

L'établissement a opté pour un management par la qualité dès son ouverture.

Ce qui induit : une sensibilisation, des formations, des analyses des risques et l'appui d'une qualitiennne (réseau REQUA)



EIG

- Les étapes :
 - Evaluer la gravité pour le résident et ou les autres personnes concernées par l'évènement
 - Informer le médecin traitant et coordonnateur, la cadre, la Direction
 - Avertir la famille (phase délicate)
 - Rechercher les causes immédiates : Qui? Quand? Comment?
 - Conformément au décret, une déclaration au conseil général et ARS est faite.
 - A ce stade des éclaircissements ou des détails sont demandés



EIG

Analyse des causes profondes :

Pour aller plus loin dans la compréhension :

- Recherche de personne ressource et compétentes dans ce domaine pour accompagner les équipes et comprendre les causes profondes de l'évènement.
- REQUA (équipe mobile qualité)
- Prise de contact puis RV avec l'ERAGE (Equipe Régionale d'Appui à la Gestion des Evènements indésirables)
- Questions supplémentaires (organisation, le déroulement, les conséquences)
- Rencontre avec les médecins, IDE, AS, Directrice



EIG

- Etude du dossier : par une analyse systémique avec la grille ALARM
- L'équipe de l'ERAGE s'est déplacé
- Rencontre avec le personnel présent lors de l'évènement
- Remise de documents par le personnel (échanges avec l'ARS et le conseil Départemental)
- Questions sur la résidente, la famille, les ressentis du personnel.



EIG

Un rapport nous a ensuite été communiqué , ce dernier a été remis à l'ARS et CD

L'intervention s'est déroulée dans un climat de confiance

Ce que nous retiendrons :

Depuis cette intervention, l'équipe s'est sentie soutenue, comprise, non jugée et a une meilleure compréhension de la déclaration d'évènement indésirable et ne l'associe plus à une éventuelle sanction.